

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 3 janvier 2013**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

L'an deux mil treize, le 3 du mois de janvier à dix-neuf heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

- Monsieur Jean-Claude LASTHAUS
- Monsieur Freddy BOHR
- Monsieur Joseph BURGER
- Madame Anne-Marie ROHFRITSCH
- Monsieur Denis KRENCKER
- Monsieur Claude UNTERSTOCK
- Madame Françoise TARDIVAUD
- Monsieur Gaston BURGER
- Monsieur Raymond ZILLIOX
- Madame Gabrielle FIACRE
- Monsieur Jean-Marie KREMER
- Monsieur Martin VIERLING
- Monsieur Jean-René MUNCH
- Monsieur Claude JUNG
- Monsieur Marc HERRMANN
- Monsieur Bernard KLEIN
- Monsieur Armand STOLL
- Monsieur René WUNENBURGER
- Monsieur Alain HABER
- Madame Chantal JACOB
- Madame Dominique HOEFFEL
- Monsieur Jean-Jacques RUCH
- Monsieur René URBAN
- Monsieur Gilbert VIOLA
- Monsieur Francis SCHLEISS
- Monsieur Alain GROSSKOST
- Monsieur Daniel GRUBER
- Madame Anne-Raphaëlle CLAUSS
- Monsieur Alfred EXINGER
- Monsieur Luc GINSZ
- Monsieur Etienne BURGER
- Monsieur Jean-Louis PIERRE
- Monsieur Jean-Charles GANGLOFF
- Monsieur André WURTZ
- Madame Angèle PANTER
- Monsieur Dominique DAUL
- Monsieur Jean-Pierre MEHN
- Monsieur André JACOB
- Monsieur Claude AFFOLTER
- Monsieur Sylvain WASERMAN
- Monsieur Christian LIBERT
- Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT
- Monsieur René HEPP
- Monsieur Bernard LEITZ
- Monsieur Michel STERN
- Monsieur Jean-Charles LAMBERT
- Madame Marie-Hélène HOH
- Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER
- Monsieur Justin VOGEL
- Monsieur Claude HOENEN
- Madame Marie-Odile FRIEDRICH
- Monsieur Mathieu EHRHART
- Monsieur Richard SAUMON
- Monsieur Jean-Michel REYSZ
- Madame Madeleine PEREZ
- Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER
- Monsieur Jean-Luc WENDLING
- Monsieur Alain NORTH
- Monsieur Roland MICHEL
- Monsieur Bernard ESSLINGER

## **1. Installation du Conseil Communautaire**

La séance est ouverte sous la présidence de Justin VOGEL, Président par intérim de la nouvelle Communauté de Communes du Kochersberg jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire. Il donne lecture de la composition du Conseil Communautaire et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur Jean-Claude LASTHAUS	Monsieur Charles GASS
Monsieur Freddy BOHR	Monsieur René GRASSER
Monsieur Joseph BURGER	Monsieur Daniel JAECK
Madame Anne-Marie ROHFRITSCH	Madame Sylvia ROUBERT
Monsieur Denis KRENCKER	Madame Marie-Christine DAL
Monsieur Claude UNTERSTOCK	Monsieur Marcel FRITSCH
Madame Françoise TARDIVAUD	Monsieur Christian BILLER
Monsieur Gaston BURGER	Madame Mireille BRELLMANN
Monsieur Raymond ZILLIOX	Monsieur Eric JOST
Madame Gabrielle FIACRE	Monsieur Claude MEIER
Monsieur Jean-Marie KREMER	Monsieur Jean-Paul HOESSLER
Monsieur Pierre LUTTMANN	Monsieur Christian KEHREN
Monsieur Martin VIERLING	Madame Nathalie RUCH
Monsieur Jean-René MUNCH	Monsieur Philippe OHLMANN
Monsieur Claude JUNG	Madame Nadine BRUMPTER
Monsieur Marc HERRMANN	Monsieur Jean KOHLER
Monsieur Bernard KLEIN	Monsieur Dominique MEYER
Monsieur Armand STOLL	Monsieur Denis STAHL
Monsieur René WUNENBURGER	Monsieur François BERNARDY
Monsieur Alain HABER	Monsieur Claude HIEBEL
Monsieur Daniel ROHNER	Madame Chantal JACOB
Madame Dominique HOEFFEL	Monsieur René BILGER
Monsieur Jean-Jacques RUCH	Monsieur Paul JUNG
Monsieur René URBAN	Monsieur Jean-Michel GOOS
Monsieur Gilbert VIOLA	Monsieur Jean-Marc ROSS
Monsieur Lucien KAISER	Monsieur Francis SCHLEISS
Monsieur Alain GROSSKOST	Madame Sylvie MAYER
Monsieur Daniel GRUBER	Monsieur Jacky BARRIO
Madame Anne-Raphaëlle CLAUSS	Monsieur Didier NORTH
Monsieur Alfred EXINGER	Monsieur Jean-Paul PETRAZOLLER
Monsieur Luc GINSZ	Madame Estelle FOUCHER
Monsieur Etienne BURGER	Monsieur Didier OTTMANN
Monsieur Jean-Louis PIERRE	Monsieur Claude DOLLINGER
Monsieur Jean-Charles GANGLOFF	Monsieur Gilbert AMANN
Monsieur André WURTZ	Madame Christine MULLER
Madame Angèle PANTER	Monsieur Jean-Pascal RIEDINGER
Monsieur Dominique DAUL	Madame Fabienne RAPINAT
Monsieur Jean-Pierre MEHN	Monsieur Claude AFFOLTER
Monsieur André JACOB	Madame Liliane BAUER
Madame Corinne ZEISSLOFF	Monsieur Jean-Marc HENNIG
Monsieur Sylvain WASERMAN	Monsieur Frédéric LOEWENGUTH
Monsieur Christian LIBERT	Monsieur Marc WENDLING
Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT	Monsieur Jean-Jacques KELBER
Monsieur René HEPP	Monsieur Vincent HECKMANN
Monsieur Bernard LEITZ	Monsieur Benoît ROECKEL
Monsieur Michel STERN	Monsieur Dominique MINNI
Monsieur Jean-Charles LAMBERT	Madame Françoise GARNIER
Madame Marie-Hélène HOH	Madame Andrée VOITURIER
Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER	Madame Gabrielle KERMARREC
Monsieur Justin VOGEL	Monsieur Henri WEISS
Monsieur Claude HOENEN	Madame Marylène HOFMAN

Madame Marie-Odile FRIEDRICH Monsieur Mathieu EHRHART Monsieur Richard SAUMON Monsieur Jean-Michel REYSZ Madame Madeleine PEREZ Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER Monsieur Jean-Luc WENDLING Monsieur Alain NORTH Monsieur Roland MICHEL Monsieur Bernard ESSLINGER	Monsieur Christian KIEFFER Monsieur Jean-Claude DOILLON Monsieur Jean-Paul DEBES Madame Véronique ROSA Monsieur Daniel FRIESS Monsieur Jean-Claude GANAS Monsieur Thierry WEISS Madame Nathalie GEIGER Monsieur Denis CHRIST Monsieur Hubert BIRLE
---	---

Afin de procéder à l'élection du nouveau président, il laisse la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Monsieur Alfred EXINGER.

## **2. Election du Président**

En vertu des articles L.5211-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfred EXINGER, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président de l'assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Justin VOGEL	59	Cinquante-neuf

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'assemblée.

## **3. Détermination du nombre de Vice-présidents**

Monsieur Justin VOGEL, élu Président, indique aux membres du Conseil qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT, la communauté de communes peut déterminer librement le nombre des vice-présidents, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers en exercice, soit 18 (dix-huit).

Il rappelle en outre que les deux communautés de communes issues de la fusion disposaient respectivement de 5 Vice-Présidents (Ackerland) et 7 Vice-Présidents (Kochersberg). Afin de maintenir les équilibres antérieurs, le Président propose de fixer le nombre des Vice-Présidents à 13 (treize).

Après délibération, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 13 (treize).

#### **4. Election des Vice-présidents**

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

##### **▪ Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Sylvain WASERMAN.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Sylvain WASERMAN	59	Cinquante-neuf

Monsieur Sylvain WASERMAN est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

##### **▪ Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Etienne BURGER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Etienne BURGER	59	Cinquante-neuf

Monsieur Etienne BURGER est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Claude LASTHAUS.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Jean-Claude LASTHAUS	59	Cinquante-neuf

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Gilbert VIOLA.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Gilbert VIOLA	59	Cinquante-neuf

Monsieur Gilbert VIOLA est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur René HEPP.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
René HEPP	59	Cinquante-neuf

Monsieur René HEPP est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-René MUNCH.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Jean-René MUNCH	59	Cinquante-neuf

Monsieur Jean-René MUNCH est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Claude UNTERSTOCK.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Claude UNTERSTOCK	59	Cinquante-neuf

Monsieur Claude UNTERSTOCK est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Dominique HOFFEL.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Dominique HOFFEL	59	Cinquante-neuf

Madame Dominique HOFFEL est proclamée 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

▪ **Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Gabrielle FIACRE.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Gabrielle FIACRE	59	Cinquante-neuf

Madame Gabrielle FIACRE est proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

▪ **Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

<b>Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)</b>	<b>Nombre de suffrage obtenus</b>	
	<b>En Chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
Jean-Luc TOUSSAINT	59	Cinquante-neuf

Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 11<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Jacques RUCH.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :



- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques RUCH	59	Cinquante-neuf

Monsieur Jean-Jacques RUCH est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 12<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur André JACOB.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
André JACOB	59	Cinquante-neuf

Monsieur André JACOB est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 13<sup>ème</sup> Vice-Président de se déclarer ; il précise que Monsieur Lucien KAISER s'est porté candidat, bien qu'il soit absent et excusé pour cette séance d'installation. Aucune autre candidature n'est enregistrée parmi les présents.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 31

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Lucien KAISER	59	Cinquante-neuf

Monsieur Lucien KAISER est proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 59 voix (cinquante-neuf). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

## **5. Election des membres du Bureau**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, de un ou plusieurs Vice-Présidents, ainsi que de un ou plusieurs autres membres.

Il rappelle en outre que selon les statuts de la communauté de communes, le Bureau est composé de 1 (un) représentant par Commune membre, soit un total de 24 membres.

Le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président. Ainsi, outre le Président et les Vice-Présidents, le Président enregistre la candidature des conseillers suivants :

- Monsieur Raymond ZILLIOX
- Monsieur Pierre LUTTMANN
- Monsieur Bernard KLEIN
- Monsieur Alain HABER
- Monsieur Alfred EXINGER
- Monsieur Jean-Charles GANGLOFF
- Madame Angèle PANTER
- Monsieur Jean-Charles LAMBERT
- Madame Madeleine PEREZ
- Monsieur Alain NORTH
- Monsieur Roland MICHEL

L'ensemble des candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Le Bureau se compose donc des membres suivants :

- Monsieur Justin VOGEL, Président
- Monsieur Sylvain WASERMAN, Vice-Président
- Monsieur Etienne BURGER, Vice-Président
- Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président
- Monsieur Gilbert VIOLA, Vice-Président
- Monsieur René HEPP, Vice-Président
- Monsieur Jean-René MUNCH, Vice-Président
- Monsieur Claude UNTERSTOCK, Vice-Président
- Madame Dominique HOEFFEL, Vice-Président
- Madame Gabrielle FIACRE, Vice-Président
- Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques RUCH, Vice-Président
- Monsieur André JACOB, Vice-Président
- Monsieur Raymond ZILLIOX
- Monsieur Pierre LUTTMANN
- Monsieur Bernard KLEIN
- Monsieur Alain HABER
- Monsieur Alfred EXINGER
- Monsieur Jean-Charles GANGLOFF
- Madame Angèle PANTER
- Monsieur Jean-Charles LAMBERT
- Madame Madeleine PEREZ
- Monsieur Alain NORTH
- Monsieur Roland MICHEL

## **6. Fixation du montant et des conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires qu'il appartient au Conseil de fixer, dans les conditions prévues par les articles L.5211-12 et R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de fixer le montant des indemnités perçues par le Président et les Vice-Présidents comme suit :

- M. Justin VOGEL, Président : 64,50 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Sylvain WASERMAN, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Etienne BURGER, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Gilbert VIOLA, Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut 1015 ;
- M. René HEPP, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-René MUNCH, Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Claude UNTERSTOCK, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- Mme Dominique HOEFFEL, Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut 1015 ;
- Mme Gabrielle FIACRE, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Luc TOUSSAINT, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Jean-Jacques RUCH, Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut 1015 ;
- M. André JACOB, Vice-Président : 20,63 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Lucien KAISER, Vice-Président : 16,50 % de l'indice brut 1015 ;

## **7. Délégations accordées au Président conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T.**

Le Président expose aux membres du Conseil que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences afin de favoriser la bonne administration de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Président les attributions suivantes pour la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire de 500 000 € ;

- Signer une convention avec le Centre des Finances Publiques de Truchtersheim pour fixer les conditions de poursuites et de commandement de payer.

### **8. Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat mixte pour le SCOTERS**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de 4 délégués siégeant au Comité syndical du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le Conseil doit donc désigner quatre nouveaux délégués titulaires, ainsi que quatre délégués suppléants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants sont donc désignés pour représenter la communauté de communes :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Monsieur Justin VOGEL Monsieur Sylvain WASERMAN Monsieur Gilbert VIOLA Monsieur Roland MICHEL	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Monsieur Etienne BURGER Monsieur Jean-Jacques RUCH Monsieur René WUNENBURGER

### **9. Désignation des représentants aux Conseils d'administration des collèges de Truchtersheim et Pfulgriesheim**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg est représentée au Conseil d'administration des collèges de Pfulgriesheim et Truchtersheim.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants sont donc désignés pour représenter la communauté de communes :

- Collège de Pfulgriesheim :
  - Monsieur René WUNENBURGER, délégué titulaire
  - Madame Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER, délégué suppléant
- Collège de Truchtersheim :
  - Monsieur Sylvain WASERMAN, délégué titulaire
  - Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT, délégué suppléant

### **10. Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Maison du Kochersberg**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de deux représentants au Conseil d'administration de la Maison du Kochersberg.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont** donc **désignés** pour représenter la communauté de communes :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT Monsieur Jean-Charles LAMBERT	Madame Madeleine PEREZ Madame Angèle PANTER

## **11. Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil du Kochersberg**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg dispose de 2 (deux) représentants au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil du Kochersberg, le Président étant lui-même Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil doit donc désigner de nouveaux représentants. Après délibération, les conseillers communautaires suivants **sont** donc **désignés** pour représenter la communauté de communes :

- Madame Gabrielle FIACRE
- Monsieur Jean-Jacques RUCH

## **12. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres. Cette commission doit se composer d'un président et trois membres titulaires, ainsi que d'autant de membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidat s'est constituée comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Gabrielle FIACRE Monsieur Etienne BURGER Monsieur Claude UNTERSTOCK Monsieur Lucien KAISER	Monsieur Justin VOGEL Monsieur Jean-Marie KREMER Monsieur Gilbert VIOLA Monsieur Jean-René MUNCH

Au terme du vote, le Conseil Communautaire **entérine** la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président de la Commission : Madame Gabrielle FIACRE, Vice-Président

Président suppléant : Monsieur Justin VOGEL, Président

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur Etienne BURGER Monsieur Claude UNTERSTOCK Monsieur Lucien KAISER	Monsieur Jean-Marie KREMER Monsieur Gilbert VIOLA Monsieur Jean-René MUNCH

Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim est membre de la Commission avec voix consultative.

## **13. Election des membres de la Commission d'Attribution des délégations de services publics**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer la Commission d'Attribution des délégations de services publics. Cette commission doit se composer d'un président et trois membres titulaires, ainsi que d'autant de membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidat s'est constituée comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jean-Jacques RUCH Monsieur Etienne BURGER Madame Gabrielle FIACRE Madame Madeleine PEREZ	Monsieur Justin VOGEL Madame Françoise TARDIVAUD Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Madame Anne-Raphaëlle CLAUSS

Au terme du vote, le Conseil Communautaire **entérine** la composition de la Commission d'Attribution des délégations de services publics comme suit :

Président de la Commission : Monsieur Jean-Jacques RUCH, Vice-Président

Président suppléant : Monsieur Justin VOGEL, Président

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur Etienne BURGER Madame Gabrielle FIACRE Madame Madeleine PEREZ	Madame Françoise TARDIVAUD Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Madame Anne-Raphaëlle CLAUSS

Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim est membre de la Commission avec voix consultative. Le Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant et également membre avec voix consultative.

#### **14. Création d'une Commission intercommunale des impôts directs**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la loi rend obligatoire pour les EPCI soumis à la fiscalité professionnelle unique la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre pour ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du Code Général des Impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 du même article et dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en-dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide de proposer** la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
GASS	Charles	3, rue du Tilleul	67370	BERSTETT	29/11/1953
FRITSCH	Marcel	2, Rue Kobler	67370	DINGSHEIM	30/05/1953
HOERTER	Jean-Claude	7, Rue de Schnersheim	67117	FESSENHEIM LE BAS	09/07/1966
HERRMANN	Sébastien	6, rue des Acacias	67370	GOUGENHEIM	10/02/1974
HECKMANN	Vincent	15, Route de Fessenheim	67370	SCHNERSHEIM	26/12/1961
KERMARREC	Gabrielle	38, Rue de la Garance	67370	STUTZHEIM-OFFENHEIM	04/05/1958
HOENEN	Gérard	12, Rue du Kochersberg	67370	TRUCHTERSHEIM	20/07/1935
KUHN	Joseph	46, Rue Principale	67370	WILLGOTTHEIM	16/12/1951
NORTH	Alain	106, Rue des Prés	67370	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	16/08/1957
WASERMAN	Sylvain	27, Rue Principale	67117	QUATZENHEIM	08/12/1967
FRICKER	Christophe	49b, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	30/06/1978
SCHMIDT	Jacques	44, Rue du Maître	67117	FURDENHEIM	12/07/1964
STUBER	Jean-Jacques	26, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	17/11/1964
SCHORDAN	Raymond	3, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	28/08/1944
HAUDENSCHILD	Patrick	34, Rue des Forgerons	67117	HURTIGHEIM	05/11/1961

COLIN	Jean-Jacques	17, Route de Paris	67117	ITTENHEIM	18/08/1953
WERLE	Lucien	15, Rue du Holzweg	67117	ITTENHEIM	27/12/1956
WEISS	Anne-Marie	18, Rue du Champ du Feu	67640	FEGERSEHIM	23/09/1955

- Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
FREUND	Bernard	8, Rue de la Division Leclerc	67170	WINGERSHEIM	01/08/1958
PFISTER	Georges	25, Chemin de la Forêt	67270	HOCHFELDEN	20/04/1947

- Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
LUX	Pierre	21, Rue du Village	67370	RUMERSHEIM	04/10/1955
HAHN	Bernard	2, Rue d'Ittlenheim	67117	DOSENHEIM-KOCHERSBERG	27/08/1953
WOLFF	Benoît	5, Rue des Artisans	67270	DURNINGEN	06/04/1956
KEHREN	Christian	2, Rue de l'Eglise	67117	FESSENHEIM LE BAS	14/12/1955
RAMSPACHER	Denis	14b, Rue Principale	67270	KIENHEIM	09/10/1960
WEYHAUPT	Francis	6, Rue des Prés	67520	KUTTOLSHEIM	28/03/1962
LOSSEL	Paul	4c, Rue de Truchtersheim	67370	PFULGRIESHEIM	22/02/1962
WENDLING	Pascal	8, Rue Principale	67370	ROHR	21/10/1966
PITARD	André	2, Rue Principale	67370	WILLGOTTHEIM	19/07/1949
MUNCH	Jean-René	12, Route de Molsheim	67117	FURDENHEIM	07/11/1950
BILGER	René	57, Impasse des Bleuets	67117	HANDSCHUHEIM	03/06/1953
HOEFFEL	Dominique	30, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	01/03/1962
OBRECHT	Jean-Michel	24, Rue Principale	67117	HANDSCHUHEIM	27/01/1974
RUCH	Jean-Jacques	15, Route des Romains	67117	HURTIGHEIM	28/02/1952



GRUBER	Daniel	3, Rue des Ormes	67117	ITTENHEIM	30/10/1965
KAISER	Lucien	4, Rue des Acacias	67117	ITTENHEIM	02/01/1947
FAIST	André	30, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	06/01/1946
GEIST	Jean-Michel	35, Rue de la Mairie	67117	FURDENHEIM	07/07/1950

- Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire :

NOM	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date de naissance
LITT	Claude	6, Rue de Saverne	67270	DUNTZENHEIM	13/08/1957
SUTTER	Liliane	13, Rue de l'Eglise	67270	SCHWINDRATZ.	06/09/1952

Le Conseil Communautaire **entérine** la liste ainsi proposée et **demande** au Président de la transmettre au Directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de créer** une Commission intercommunale des impôts directs conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010.

### **15. Constitution des différentes commissions de travail**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de constituer plusieurs commissions de travail dans les différents domaines de compétence de la communauté de communes.

Après discussion, le Conseil **entérine** la création des différentes commissions à constituer comme suit :

- Commission des Finances
- Commission Economie et Relations extérieures
- Commission Tourisme et Animation du Territoire
- Commission Petite Enfance et Périscolaire
- Commission de Gestion des Bâtiment
- Commission Personnes Agées et Handicap
- Commission Environnement et développement durable
- Commission Habitat, logement, urbanisme et information géographique
- Commission de la Culture
- Commission des Sports
- Commission Communication
- Commission Jeunesse
- Commission de Restauration du petit patrimoine
- Commission des Affaires juridiques
- Commission Fonds de solidarité

Le Président sera membre de droit de chaque commission, avec une voix délibérative.

Le Président propose au Conseil de désigner les présidents de chaque commission, mais de n'entériner la composition des commissions qu'à l'occasion du prochain Conseil Communautaire.

Les membre du Conseil **valide** cette proposition et désignent les différents présidents de commissions comme suit :

<b>Désignation de la Commission</b>	<b>Président de la Commission</b>
Commission des Finances	Justin VOGEL
Commission Economie et Relations extérieures	Jean-Claude LASTHAUS
Commission Tourisme et Animation du Territoire	Claude UNTERSTOCK
Commission Petite Enfance et Périscolaire	Président : Etienne BURGER
	Vice-Président : Jean-Jacques RUCH
Commission Gestion des bâtiments	René HEPP
Commission Personnes Agées et Handicap	Jean-Jacques RUCH
Commission Environnement et développement durable	Président : André JACOB
	Vice-Président : Dominique HOEFFEL
Commission Habitat, logement, urbanisme et information géographique	Gilbert VIOLA
Commission de la Culture	Jean-Luc TOUSSAINT
Commission des Sports	Jean-René MUNCH
Commission Jeunesse	Jean-Charles LAMBERT
Commission Communication	Françoise TARDIVAUD
Commission de Restauration du Petit Patrimoine	Pierre LUTTMANN
Commission des Affaires juridiques	Dominique HOEFFEL
Commission Fonds de solidarité	Jean-Jacques RUCH

### **16.Création des postes budgétaires des personnels de la communauté de communes**

Le Président informe les membres du Conseil que suite à la fusion des communautés de communes Ackerland et du Kochersberg, il appartient au Conseil Communautaire nouvellement élu de créer les postes budgétaires des personnels de la nouvelle Communauté de Communes du Kochersberg.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire **décide** ainsi **de créer** les postes budgétaires suivants :

Cadre d'emploi	Filière	Grade	Nb de postes budgétaires créés	Quotité de travail
Catégorie A	Filière administrative	Attaché territorial principal	1	Temps plein
		Attaché territorial	6	Temps plein
	Filière technique	Ingénieur	1	Temps plein
	Filière culturelle	Bibliothécaire	1	Temps plein
Catégorie B	Filière administrative	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps plein
	Filière culturelle	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps plein
		Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	Temps plein
		Assistant spécialisé d'enseignement artistique	28	Temps partiel
	Filière animation	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps plein
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps plein
		Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps plein
		Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps plein
	Filière technique	Agent de maîtrise de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps plein
		Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps plein
		Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	29/35 <sup>ème</sup>
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3	Temps plein
	Filière culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	4	Temps plein

### **17. Création des emplois fonctionnels de Directeur Général des Services et de Directeur Général adjoint des Services**

Afin de faire face aux missions et aux compétences qui incombent à la Communauté de Communes du Kochersberg, le Président propose de créer des emplois fonctionnels de Directeur Général des Services et de Directeur Général adjoint des Services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La nomination sur un emploi fonctionnel de direction intervient par la voie du détachement qui, par exception aux règles régissant cette position administrative, intervient au sein de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de créer** un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et un emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint des Services (strate des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour une période de 5 ans renouvelable.

### **18. Indemnité de conseil du receveur municipal**

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

#### **Décide :**

- de demander le concours du Receveur – Percepteur de Truchtersheim pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Pierre BARDON, Receveur – Percepteur de Truchtersheim.

### **19. Restes à réaliser**

La clôture du budget de l'année 2012 intervenant le 31 décembre 2012, Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice de l'année 2013 et qui permettra d'assurer le paiement des dépenses engagées non-mandatées et la perception des recettes.

#### **▪ Restes à réaliser du budget principal de la Communauté de Communes du Kochersberg :**

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 250 450,46 € selon le détail suivant :

<b>Opérations</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Crédits votés</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits reportés</b>
Construction d'une Maison des Services Publics à Truchtersheim	1321-45	516 918,00 €	292 673,00 €	4 245,00 €
Construction d'une Maison des Associations à Rumersheim	1323-53	137 803,71 €	0,00 €	137 803,71 €
Construction 2 <sup>ème</sup> ALSH à Truchtersheim	1328-64	130 000,00 €	0,00 €	30 393,93 €
Sentier de promenade du Mont Kochersberg	c/1324-33	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €

Sentier sylvicole de Gougenheim	c/1323-35	9 795,00 €	0,00 €	9 795,00 €
Table d'orientation à Wintzenheim	c/1323-42	8 375,00 €	0,00 €	8 375,00 €
Enclos à cigogne de Gougenheim	c/1323-43	16 680,18 €	0,00 €	16 680,18 €
Berges de Stutzheim-Offenheim	c/1323-47	8 157,64 €	0,00 €	8 157,64 €
<b>TOTAL</b>			<b>292 673,00 €</b>	<b>250 450,46 €</b>

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort quant à lui à 1 144 147,19 € selon le détail suivant :

Opérations	Imputation budgétaire	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
Maison des Associations à Rumersheim	c/2313-53	550 000,00 €	431 789,16 €	118 210,84 €
	c/2184-53	30 000,00 €	9 818,02 €	5 000,00 €
Restructuration du système de chauffage du Centre Sportif du Kochersberg	c/21318-23	250 000,00 €	131 716,95 €	118 283,05 €
Construction du 2 <sup>ème</sup> gymnase du collège à Pfulgiesheim	c/2313-32	600 000,00 €	27 346,70 €	572 653,30 €
Construction 2 <sup>ème</sup> ALSH à Truchtersheim	c/21318-64	330 000,00 €	0,00 €	330 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>600 670,83 €</b>	<b>1 144 147,19 €</b>

- **Restes à réaliser du budget principal de la Communauté de Communes Ackerland :**

Opérations	Imputation budgétaire	Crédits votés	Crédits consommés	Crédits reportés
Construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim	c/21318	206 000,00 €	69 744,05 €	136 255,95 €
<b>TOTAL</b>			<b>69 744,05 €</b>	<b>136 255,95 €</b>

- **Restes à réaliser du budget annexe des déchets ménagers de la Communauté de Communes Ackerland :**

<b>Opérations</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Crédits votés</b>	<b>Crédits consommés</b>	<b>Crédits reportés</b>
Acquisition de bacs	c/2154	20 000,00 €	4 736,16 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 736,16 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **adopte** à l'unanimité les états des restes à réaliser ci-dessus. Il **autorise** le Président **à signer** ces états et **à poursuivre** les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états. Ces écritures seront reprises au budget de la collectivité pour l'exercice de l'année 2013.

### **20. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012.

Cette autorisation est applicable au budget principal, ainsi qu'aux budgets annexes de la collectivité.

### **21. Adhésion au paiement des titres par carte bancaire**

Le Président propose aux membres du Conseil de mettre en place le paiement des titres par carte bancaire, y compris les encaissements effectués par les régies instituées par la communauté de communes. Dans ce cadre, un ou des compte(s) dépôt de fonds pourra (ont) être ouverts.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président et **l'autorise** à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **22. Adhésion au paiement des titres par Internet**

Dans un souci d'amélioration du service rendu aux habitants du territoire, le Président propose aux membres du Conseil de mettre en place un service de paiement des titres par Internet.

Ce dispositif permettra aux redevables des services publics que gère la communauté de communes, de payer directement par Internet, via le portail de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), appelé TIPI.

Au terme de ces explications, le Conseil Communautaire **valide** la proposition du Président et acte du recours au dispositif TIPI de paiement en ligne de la DGFIP. La Communauté de Communes du Kochersberg prendra en charge les frais relatifs à ces opérations bancaires.

Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

### **23.Détermination des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les redevables de la Commune d'Ittenheim**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que jusqu'au 31 décembre 2012, l'élimination des déchets ménagers pour les redevables de la Commune d'Ittenheim était gérée par la Communauté de Communes Les Châteaux dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté de Communes Ackerland.

Suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il appartient à la nouvelle Communauté de Communes du Kochersberg de gérer ce service et par conséquent d'encaisser la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

En attendant une harmonisation des pratiques au niveau de cette compétence, il propose de reconduire les tarifs en vigueur pour les redevables d'Ittenheim avant la fusion, à savoir :

<b>Tarification annuelle</b>	
Foyers de 1 personne	140,00 €
Foyers de 2 personnes et plus	230,00 €
Professionnels, entreprises artisanales, commerciales et industrielles	450,00 €

Les redevables d'Ittenheim ont accès aux services de ramassage des ordures ménagères, des objets encombrants, du papiers/cartons/plastiques/verre, mais également aux deux déchetteries intercommunales de Dossenheim-Kochersberg et Pfulgiesheim.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de fixer** les montants de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les redevables de la commune d'Ittenheim comme indiqué ci-dessus.

### **24.Convention de télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la modernisation de l'administration et de l'utilisation des nouvelles technologies, les services de la Préfecture sont désormais en mesure de proposer un système d'échange et de transmission dématérialisé des actes administratifs soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, contrats, conventions, marchés publics, etc.).

Ce processus de dématérialisation consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Après délibération et compte tenu des nombreux avantages offerts par ce système, le Conseil Communautaire **décide de s'engager** dans cette démarche et **de procéder** à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité :

- il **autorise** le Président **à signer** une convention de mise en œuvre portant sur la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin ;
- il **autorise** le Président **à signer** électroniquement les actes télétransmis.

## **25. Renouvellement du marché d'acquisition des collections du Réseau Ko'libris**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le marché d'acquisition des collections des bibliothèques et médiathèques du Réseau Ko'libris est arrivé à échéance le 31 décembre 2012 et que par conséquent il a organisé une consultation d'entreprises spécialisées dans ce domaine par voie de procédure adaptée afin de renouveler les contrats pour une nouvelle durée de trois ans.

Après analyse des différentes candidatures reçues pour chaque lot, le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

<b>Intitulé du lot</b>	<b>Montant T.T.C. minimum - maximum</b>	<b>Entreprise retenue</b>
Lot n°1 : Imprimés adultes	60.000,-€ / 68.000,-€	Librairie KLEBER Strasbourg
Lot n°2 : Imprimés Jeunesse	39.000,-€ / 44.000,-€	Librairie KLEBER Strasbourg
Lot n°3 : BD	23.000,-€ / 27.500,-€	Librairie KLEBER Strasbourg
Lot n°4 : CD	20.000,-€ / 22.500,-€	CD MAIL Cergy-Pontoise
Lot n°5 : DVD et cédéroms	44.000,-€ / 51.000,-€	ADAV Paris

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** les propositions du Président et **l'autorise à signer** les marchés à intervenir.

## **26. Base minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la communauté de communes perçoit la Cotisation Foncière des Entreprises et qu'à ce titre elle peut fixer le montant de la base minimum qui sert au calcul de la cotisation due par les entreprises.

Le montant de cette base minimum peut différer en fonction du niveau du chiffre d'affaires des entreprises, trois tranches d'imposition étant mises en œuvre. Le Président propose au Conseil d'appliquer les bases minimum comme indiqué ci-dessous :

- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100.000 €, fixation de la base minimum à 2.065 € ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 100.000 € et 250.000 €, fixation de la base minimum à 4.084 € ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250.000 €, fixation de la base minimum à 6.102 €.

Par ailleurs, pour les assujettis à la CFE dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10.000,-€ hors taxes, le Président propose de fixer le pourcentage de réduction applicable à la base minimum au maximum autorisé, soit 50 %.

Enfin, pour les assujettis n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, le Président propose également de fixer le pourcentage de réduction applicable à la base minimum à 30 %.



Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **valide** les propositions du Président et **décide de fixer** les bases minimum comme indiqué ci-dessus.

### **27.Avenants aux marchés de travaux, de fournitures courantes et de prestations de services**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la fusion des communautés de communes Ackerland et du Kochersberg, la nouvelle collectivité ainsi créée se substitue de plein droit aux deux communautés de communes fusionnées pour ce qui concerne tous les contrats, marchés de travaux, de fournitures courantes et de services en cours au 31 décembre 2012.

Il propose de matérialiser ce changement pour chacun de ces contrats par la signature d'avenants avec les entreprises concernées. Après délibération, le Conseil **entérine** la proposition du Président et l'**autorise** à signer les avenants à intervenir.

### **28.Acquisition d'un terrain à Truchtersheim**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'un terrain situé juste à côté de la Maison des Services est mis en vente par son propriétaire. Il explique que dans une perspective future d'extension de ce bâtiment, il serait judicieux d'acquérir cette parcelle dont la désignation cadastrale est la suivante :

#### **COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM, Lieu-dit « Village »**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>
4	158/11	6,96 ares	M. François LUX Mme Marianne PFISTER

Après discussion, le Conseil Communautaire **décide** :

- **d'acquérir** les terrains dont la désignation cadastrale est indiquée ci-dessus ;
- **de fixer** le prix de cette acquisition à 32.000,00 € l'are, soit un montant total de 222.720,00 ;
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à cette acquisition ;
- **de prendre** à la charge de la communauté de communes les frais annexes relatifs à ces acquisitions (honoraires de notaires, etc.) ;
- **d'autoriser** le Président **à signer** l'acte de vente à intervenir, acte qui sera passé par devant Mes LIMON-ROCQUES DESVALLEES, Notaires Associés à TRUCHTERSHEIM, ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

Le Président,  
Justin VOGEL